

PARTI SOCIALISTE de Mantes-la-Jolie :

## **Baisse du prix de l'eau : la CAMY a renégocié avec Véolia, une bonne nouvelle pour les consommateurs**

Le Conseil de la CAMY (Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines) se réunissait ce mardi 17 mai 2011.

A noter les étonnantes absences de Mr Vialay, maire-conseiller général-vice-président de la CAMY de Mantes-la-Jolie et de sa première adjointe-députée-membre du bureau de la Camy, Cécile Dumoulin... (à cause du cumul des mandats ? de leur désintérêt pour la CAMY ?...).

Pourtant l'ordre du jour contenait un dossier extrêmement important pour les Mantais : les conclusions des négociations entre la CAMY et Véolia, son délégataire.

En fait, il s'agit d'une renégociation du contrat principal de fourniture de l'eau potable par Veolia à 9 communes de la CAMY (Mantes la jolie, Porcheville, Magnanville, Buchelay, Follainville-Dennemont, Rosny

sur Seine, Rolleboise, Méricourt, Mousseaux sur Seine). Ce contrat arrive à échéance en 2018.

Les avancées obtenues sont :

- un fond de solidarité de 10 000 euros par an est prévu pour aider les ménages à payer leurs factures

- Le radio-relevé des compteurs est assuré partout.

- Une assurance gratuite en cas de fuite sera incluse dans les contrats (facturation maximum correspondant à deux fois celle de l'année précédente).

- L'abonnement (la part fixe) passe de 66 € à 18 €

Au final, le de l'eau potable, calculé sur la base d'une facture de référence de 120 m<sup>3</sup> par an, baisse de 30%

En comptant les taxes, l'assainissement... la facture annuelle totale, finale, baissera de 18 % pour 120 m<sup>3</sup>.

Voir le tableau [véolia camy eau potable Tableau prix mai2011](#)

Extraits de l'intervention de Guillaume Quévarec :

« C'est une très bonne nouvelle pour les habitants, pour le pouvoir d'achat.

Je tiens à remercier également les élus et les fonctionnaires de la CAMY ainsi que l'association AREP-Camy, car la mobilisation citoyenne a clairement permis de mettre la pression sur Véolia. (...)

Ces bons résultats ne doivent pas fermer la porte au futur choix du mode de délégation (DSP ou Régie) qui sera fait à l'issue de ces contrats en 2018.

L'on peut constater quand même que Véolia gagnait beaucoup d'argent auparavant. (...)

J'insiste sur 2 points: la baisse de la part fixe de 66 à 18 euros par an. C'est très positif car ce prix était confiscatoire et ne tenait pas compte des éventuelles économies réalisées par les ménages.

Et surtout l'importante baisse du coût des 50 premiers m<sup>3</sup> qui passent à 0,20 euro, soit – 55%. Pour tous les ménages, à commencer par les plus modestes et ceux qui consomment peu, c'est une grande avancée, une vraie mesure de justice sociale.